

Bienvenue au Service Guichet Unique de la FDC 80

Qui vous permet de valider votre permis de chasser en une seule opération, par internet ou par courrier.

PAR INTERNET

→ wwwfdc80.com

*Avec paiement sécurisé par carte bleue
comptant ou plusieurs fois*



Sur la page d'accueil de notre site :

- Cliquez sur « Valider votre permis de chasser »
- Tuto en bas à gauche de la page

ATTENTION : La validation par internet n'est pas accessible aux mineurs, aux personnes sous tutelle et aux chasseurs validant pour la 1ère fois.

Deux possibilités d'impression :



Imprimez chez moi

OU



Recevez votre validation
par courrier

Cochez « E-validation »

Frais de 0 €

Cochez « E-titre »

Frais de 2 €

PAR COURRIER



- Complétez la demande de validation ci-jointe et signez-la au verso
- Etablissez un chèque à l'ordre de « Régie Chasse 80 », dont le montant correspond au type de permis choisi (n'oubliez pas de le signer)
- Envoyez le tout avec l'enveloppe T jointe

BAGUES GIBIER D'EAU

REMISE SUR LES TARIFS ET SERVICE DE LIVRAISON

Les sauvaginiers faisant valider leur permis dans la Somme bénéficient d'une remise et d'un service de livraison des bagues à appellants.

Bon de commande disponible sur notre site wwwfdc80.com
Pour tout renseignement, contactez le 03.22.22.12.20



LES -20 ANS

Vous avez moins de 20 ans au moment de la prise de votre validation départementale 2025/2026, vous êtes donc éligible à l'offre spéciale qui vous permet de bénéficier d'un **remboursement de 19.85 €** soit 20% du montant de la vignette fédérale.



BOURSE AUX TERRITOIRES

Trouvez des territoires et actions de chasse ou publiez vos offres sur le nouvel espace dédié !

Vous êtes gestionnaire d'un territoire de chasse et souhaitez déposer une annonce gratuitement ? Vous êtes chasseurs et vous souhaitez trouver un territoire de chasse ?

Rendez-vous sur le site de la fédération : wwwfdc80.com





Madame, Monsieur, Cher(e)s ami(e)s,

Nous avons le plaisir de vous adresser votre demande de validation du permis de chasser pour la saison de **2025/2026**.

Deux nouveautés pour cette saison :

■ ChassAdapt

Pour la déclaration de vos prélèvements, utilisez **ChassAdapt**. C'est un outil indispensable pour connaître les prélèvements des espèces chassables.

■ Le carnet bécasse

Quelques chiffres : en 2023, la fédération a envoyé 12 000 carnets papier avec un retour de 1 200 Nous ne pouvons plus continuer ainsi. Pour cette raison, des **frais de 3 €** seront appliqués à chaque envoi du carnet bécasse «papier».

Cette proposition du Conseil d'administration a été validée en assemblée générale du samedi 29 mars 2025.

Actualités reconduites pour cette saison :

Les chasseur(es) validant un permis départemental jusqu'au 20^{ème} anniversaire bénéficieront d'un **remboursement de 19,85 €**.

Pour rappel, votre validation 2025/2026, ne sera active qu'à partir du 1er juillet.

Pour valider votre permis, votre fédération reste à votre disposition pour vous aider, au 03 22 22 12 20, ou sur notre site www.fdc80.com.

Plus de 50 % des validations s'effectuent en ligne via l'espace dédié. Nous vous encourageons à en faire autant, c'est pratique, rapide, sécurisé et économique.

En vous souhaitant une excellente saison de chasse, en toute sécurité et avec mes amitiés.



CHASSADAPT

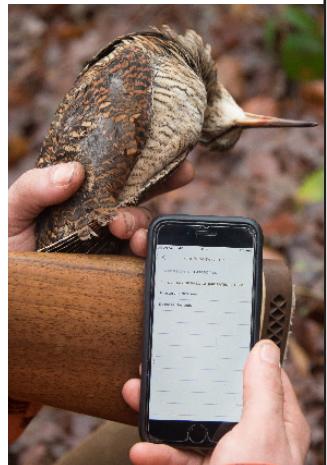
DÉCLARATION DES PRÉLÉVEMENTS

« Si je chasse, je ChassAdapt ! »

Saisir Les prélèvements sur votre téléphone, **via l'application « ChassAdapt »**

Outil indispensable pour connaître les prélèvements des espèces chassables.

À partir de cette année, il est impératif d'utiliser ChassAdapt.



CARNET BÉCASSE

Afin de limiter le gaspillage et d'encourager l'utilisation de ChassAdapt, le Conseil d'administration a choisi d'appliquer des frais à chaque envoi du carnet bécasse « papier » (frais d'affranchissement), proposition validée lors de l'Assemblée Générale du samedi 29 mars 2025.

Frais de 3 €

